



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROCES VERBAL D'ADMISSION DANS LE CORPS DES PSYCHOLOGUES
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

A la suite de l'épreuve orale unique d'admission du concours externe sur titres de psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2023, ouvert le 23 mai 2023, sont déclarés admis sur liste principale et par ordre de mérite les candidats dans la spécialité **psychologue clinicien externe** dont le nom suit :

Rang de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom
1	MME	EUVRARD	Marianne
2	MME	DE FIGUEIREDO	Elisa
3	MME	AUGIER	Mylène
4	M	DUPERRIER	Cédric
5	MME	LE BRUN	Caroline
6	MME	DEMIGNOT	Marie-Michèle
7	MME	DE JONCKHEERE	Laurence
8	MME	GIRAUD	Ysé
9	MME	ARNAUD	Carla
10	MME	BEN BACHIR	Magalie
11	MME	LUDINARD	Alexia
12	MME	METIVIER	Aliénor
13	MME	ANDRE	Capucine
14	M	DOUSSET	Thomas
15	MME	CELLINI	Claire
16	MME	BERCHER	Roxane
17	MME	GONZALEZ-GARCIA	Victoire
18	MME	MARCHAND	Manon
19	MME	BOUSQUET	Jocelyne
20	MME	RAMAYE	Lila
21	M	MOUNIER	Benjamin
22	MME	NOWACZYK	Lola
23	MME	DAMBREVILLE	Kelly
24	MME	DEGREMONT	Sandrine
25	MME	BARSELO	Sarah
26	MME	RENAULT	Prescila
27	MME	POIRIER	Crystal
28	MME	RABAH	Alexandra

29	MME	SAUNIN	Bérangère
30	MME	GABORIEAU	Mathilde
31	MME	BARTHELEMY	Rosiane
32	MME	RONCA	Mélina
33	MME	SENECHAL	Louison
34	M	GUENROC	Arthur
35	MME	GUILLOTON	Clothilde
36	MME	RAGOT RODRIGUEZ COUTINO	Laura
37	MME	GUTHWASSER	Maëva

Sont déclarés admis sur liste complémentaire dans le corps des psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2023, dans la **spécialité psychologue clinicien externe** les candidats dont le nom suit :

Rang de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom
1	MME	POHU	Malaurie
2	MME	SIRIEIX	Frédérique Caroline
3	MME	JUBARD	Luce
4	M	SAMAK	Christophe
5	M	DETRE	Kévin
6	MME	FRANKINET	Mathilde

A la suite de l'épreuve orale unique d'admission du concours interne sur titres de psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2023, ouvert le 23 mai 2023 sont déclarés admis sur liste principale et par ordre de mérite les candidats dans la spécialité **psychologue clinicien interne** dont le nom suit :

Rang de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom
1	Mme	RIFFORT	Mathilde
2	Mme	VANNIER	Léa
3	Mme	MOULIN	Annabelle
4	Mme	HALAYEM	Zeïneb
5	Mme	LEMARCHAND	Carine
6	Mme	BAZEX	Helene
7	Mme	MANGEMATIN	Michel
8	Mme	THOREL	Estelle
9	Mme	CHOUAL	Camélia
10	Mme	MOUGEL	Lou

11	Mme	PETITDEMANGE	Clara
12	M	CANNAFARINA	Adriano
13	Mme	BREMAUD	Alexandrine
14	Mme	Tilloloy	Manon
15	Mme	GAVINHA BRAGA	Teresa
16	Mme	LIGONNET	Sandrine
17	Mme	BORDERIE	Maïlys
18	Mme	DA SILVA PEREIRA	Filipa
19	Mme	NDAO	Mamadou Mbodj
20	Mme	DECHERF	Anaïs
21	Mme	HAMIDA	Nada
22	Mme	BERNARD	Félicia
23	Mme	LINGIBE	Lindsay
24	Mme	CHARNAY	Myriam
25	M	COSTE	Vincent
26	Mme	BERDAOUCH	Celia
27	Mme	GALEA	Laurence
28	Mme	BOUYER	Mégann
29	Mme	DE VREESE	Claire
30	M	GOLENGO	Urbain
31	Mme	MERLE	Natacha
32	Mme	GUERRINI	Delphine

Sont déclarés admis sur liste complémentaire dans le corps des psychologues du ministère de la justice au titre de l'année 2023, dans la spécialité **psychologue clinicien interne** les candidats dont le nom suit :

Rang de mérite	Civilité	Nom usuel	Prénom
1	M	CHABIN	Matthieu
2	Mme	PICOT	Nathalie
3	M	MOURGEOTTE	Kevin

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2023

Le président du jury



Bernard CHIDAÏNE

L'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 autorise l'administration à vérifier que les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats.

La vérification par l'administration que les lauréats remplissent les conditions requises pour concourir peut intervenir après les épreuves et au plus tard jusqu'à la date de leur nomination. Par conséquent, le fait pour un candidat d'être convoqué aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission ne lui confère juridiquement aucun droit à nomination s'il s'avère que ces conditions n'étaient pas réunies.